

RW/933/2025/3250/15504/12

Lot 12

Les plages de semis sont à préserver. En raison de : la présence de semis naturels et recrûs le passage des machines sera concerté avec l'Agent forestier. Les arbres d'avenir cerclés à la couleur sont à préserver. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. Débitage du houppier sur place. Abattage suivant direction indiquée sur les bois concernés. N2000 : En peuplement feuillus, interdiction d'abattre les bois de plus de 100 cm de circonférence entre le 1/04 et le 30/06 AUTRES : Bois situés en bordures de chemins. L'adjudicataire veillera à sécuriser les chemins dans les plus brefs délais. Toute partie d'arbre venant à tomber sur l'assiette des chemins devra être dégagée entièrement et immédiatement par les soins de l'adjudicataire.

Nombre d'arbres total	5	--
Volume grumes	13,333	m³
Volume houppiers	10,000	m³
Volume total	23,333	m³
Cube moyen	2 667	dm³
Circonférence moyenne	197,000	cm
Surface de coupe	20,647	ha
Contact	PECHEUR Jean, 0477 78 13 70	--
Triage	Triage De Wibrin	--
Propriétaire	Houffalize Cne	--
Lieu(x)-dit(s)	RONDE FANGE	--
Vente	Commune de Houffalize, FE MABOM Mardi 18 novembre 2025 à 19:00 Salle de l'ancienne justice de Paix Rue Bois des Moines 9 6660 HOUFFALIZE	--
TVA	2 %	--
Certification PEFC	Oui	--

		Hêtre Sécurité Champignon Normal	
Cat.(cm)	Nbre	Vol.(m³)	
165	1		
		1,773	
195	1		
		2,438	
205	2		
215	1		
		9,122	
Total grumes	5	13,333	
Houppiers/Taillis	-	10,000	